

COMMUNE DE SAINT-JULIEN BEYCHEVELLE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Julien Beychevelle, dûment convoqué au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie de Saint-Julien Beychevelle, sous la présidence de Lucien BRESSAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 24/11/2014	Étaient présents : Mmes et MM. BRESSAN, DELON, POUHEY, CAPDET, RAYSSIGUIER, COURTIER, BATARD, SOUSOTTE, DUBEDOUT, MOUTINARD, VERGNES, PONS, ELICECHE
Nombre de membres en exercice : 15	
Nombre de présents : 13	Absents ou excusés :
Procurations : 1	Mme GAUTHIER ayant donné procuration à Mme RAYSSIGUIER
Votants : 14	M. BERROA
	Secrétaire de séance : Nicolas DUBEDOUT

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 3 JUILLET 2014

Le compte rendu de la dernière séance, adressé à chaque élu n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière. Le Conseil Municipal l'adopte sans réserve.

ENFOUISSEMENT DES LIGNES 5^{ème} TRANCHE – 1^{ère} partie

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que la tranche n° 5 « GRAND'RUE » est divisée en deux parties L'étude réalisée par ERDF fait apparaître un coût d'objectif de 70 000 H.T. pour la 1^{ère} partie, hors réseau France Télécom et réseau d'éclairage public.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide du principe de l'opération dont un coût approximatif évalué par ERDF, soit 70 000 € H.T.

Autorise le lancement de l'étude technique

Accepte d'en supporter le coût si le conseil municipal décide de ne pas donner suite à tout ou partie de l'opération.

Décide des travaux

Délègue la maîtrise d'ouvrage à ERDF

Accepte le plan de financement établi comme suit :

Montant des travaux	70 000 € H.T
Participation EDF	28 000 €
Participation SIEM	21 000 €
Part communale	21 000 €

Autorise Monsieur le Maire à verser, sur émission d'un titre de recette du SIEM la participation de la commune ;

ENFOUISSEMENT DES LIGNES 5^{ème} TRANCHE – 2^{ème} partie

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que la tranche n° 5 « GRAND'RUE » est divisée en deux parties L'étude réalisée par ERDF fait apparaître un coût d'objectif de 76 468,35 H.T. pour la 2^{ème} partie, hors réseau France Télécom et réseau d'éclairage public.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Décide du principe de l'opération dont le coût est de 76 468,35 € H.T.
Accepte le devis d'ERDF
Décide des travaux
Délègue la maîtrise d'ouvrage à ERDF

DEMANDE DE LOCATION D'UNE GARAGE

La société VIA VINUM n'a pas souhaité renouveler son bail du logement 1 rue des Fusains. Cependant, elle désire pouvoir garder le garage attenant à cette location afin de pouvoir y stocker leurs emballages, matériel divers et poubelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de ne pas dissocier le garage de l'habitation actuelle et donc ne donne pas suite à la demande de la société VIA VINUM

RAPPORT ANNUEL SUR LA SURETE NUCLEAIRE ET LA RADIOPROTECTION DES INSTALLATIONS NUCLEAIRES DU BLAYAIS

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le rapport annuel sur la sûreté nucléaire et la radioprotection des installations nucléaires du Blayais pour l'année 2013 dont un exemplaire leur a été transmis.

Le Conseil Municipal,

DONNE acte au maire de la présentation du dit rapport d'activités.

EXONERATION DES PENALITES DE RETARD

VU le code des marchés publics,
VU les marchés conclus en date du 31.03.2014 avec la société CHANTIERS D'AQUITAINE SAS – 29 avenue des Martyrs de la Libération – 33704 MERIGNAC CEDEX

Considérant que la date de réception du chantier fait apparaître un dépassement du planning des travaux dû à de mauvaises conditions météorologiques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'exonérer les dites entreprises des pénalités de retard.

DECISION MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL -

Vu le rejet de la Trésorerie Générale, la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2014-07/13 en date du 3 juillet 2014

Vu le livre de compte du comité des fêtes de Beychevelle

Considérant le besoin de ce même comité de renouveler de façon impérative du matériel frigorifique,

Monsieur le maire propose à l'assemblée l'octroi d'une subvention complémentaire,

Aussi il convient de modifier le budget primitif comme suit :

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses			Recettes	
	61522	- 500			
	6574	500			

--	--	--	--	--	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer une subvention complémentaire au comité des Fêtes de Beychevelle et de procéder aux modifications budgétaires ci-dessus énoncées.

Monsieur VERGNES précise qu'il est regrettable que le Trésor Public est rejetée la précédente délibération et tatillonne alors que de son côté elle se permet d'avoir des retards d'encaissement de plus de deux mois.

CLASSES DECOUVERTES 2014/2015

Monsieur POUHEY présente le projet de classe découverte pour l'année scolaire 2014/2015 pour l'école de St Julien. Les deux classes partiront ensemble à AUZAT (Ariège) sur les thèmes « Energies renouvelables » pour les classes de CM1 et CM2 et « Pêche et rivière » pour les classes de CE1 et CE2.

Les budgets prévisionnels s'établissent comme suit :

- montant du séjour pour les 50 enfants	: 10 829.60 €
- Frais de transport	: 2 621 €
- Participation de la coopérative scolaire	: 2 000 €

Monsieur POUHEY propose de fixer la participation des familles à 80 € / enfant

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les dispositions financières ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'accueil avec l'Association MARC et MONTMIJA dont le siège social est à AUZAT.

TAXE D'AMENAGEMENT

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2011-11/12 instituant la taxe d'aménagement communale

Considérant que la taxe d'aménagement de St Julien Beychevelle vient à terme le 31 décembre 2014, il convient de la reconduire avant le 30 novembre 2014,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- de renouveler sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5%.
- d'exonérer les abris de jardins d'une surface égale ou inférieure à 10 m2

La présente délibération est reconduite de plein droit annuellement sauf renonciation expresse. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

INDEXATION LOYERS

Monsieur le Maire donne lecture des propositions de majoration de loyer, en application des indices IRL, ICL et indice de la construction fixés par l'INSEE.

Bail 3 rue de la Confiance : Révision annuel du montant du loyer .Suite à avenant, le montant du loyer mensuel est de 529.22 €. Après application des nouveaux indices, le loyer est porté à 532.24 € à compter du 1^{er} octobre 2014 (indice IRL du 2^{ème} trimestre 2014 : 125.15)

Bail 9 rue de St Julien : Révision annuel du montant du loyer .Suite à avenant, le montant du loyer mensuel est de 262.96 €. Après application des nouveaux indices, le loyer est porté à 264.18 € à compter du 1^{er} octobre 2014 (indice IRL du 3^{ème} trimestre 2014 : 125.24)

Bail 19 rue de la Vieille Ecole : Révision annuel du montant du loyer .Suite à avenant, le montant du loyer mensuel est de 361.52 €. Après application des nouveaux indices, le loyer est porté à 363.58 € à compter du 1^{er} janvier 2015 (indice IRL du 2^{ème} trimestre 2014 : 125.15)

Bail 21 Grand'Rue : Révision annuel du montant du loyer .Suite à avenant, le montant du loyer mensuel est de 506.02 €. Après application des nouveaux indices, le loyer est porté à 508.91 € à compter du 1^{er} novembre 2014 (indice IRL du 2^{ème} trimestre 2014 : 125.15)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 13 Voix « POUR », une Voix « CONTRE »,

DECIDE de majorer les loyers en application des indices fixés par l'INSEE,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les baux et avenants correspondants

DECISION MODIFICATIVE

Depuis l'adoption du budget primitif communal il apparait nécessaire de réaliser les modifications suivantes :

- Inscrire de nouveaux crédits financés par des dépenses imprévues et des nouvelles recettes
- Effectuer des transferts de crédits à l'intérieur d'une même section
-

INVESTISSEMENT				
	<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
	205.10	2 400 €	1323.35	-75 €
	21312.10	700 €	1323.16	1 751 €
	2183.10	600€	1321.35	- 1 676 €
	2031.10	1 900 €		
	2158.10	1 300 €		
	21318.10	2 426 €		
	2152.35	- 9 326 €		
FONCTIONNEMENT				
	<u>Dépenses</u>			
	61522	- 5 232 €		
	73925	5 232 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de procéder aux modifications budgétaires ci-dessus énoncées.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire remercie l'équipe technique et Fidel ELICECHE ainsi que son frère pour le travail effectué au cimetière. Madame GAUTHIER se joint à ses remerciements (procuration).
- Il informe le conseil municipal :
 - Que le compte rendu d'activité du Conseil Général est à leur disposition
 - Que le projet de vidéoprotection du square et du bourg de St Julien est actuellement en cours d'étude
 - De la visite du Conseil Général durant laquelle il a été fait un bilan de la CAB et une approche du projet de la Grand'Rue. Le Conseil général précise qu'il n'est pas souhaitable de présenter un dossier global mais plutôt de réaliser plusieurs petits dossiers de subvention ;
 - Que les minibus de la communauté de communes sont à disposition de la commune et des associations en dehors des vacances scolaires et mercredis
 - Que des demandes de devis pour des mesures acoustiques (affaire Bertou) ont été analysées. Compte tenu du montant des devis, la commune a conseillé à M. Bertou d'engager une procédure judiciaire.

- De la fête des Anciens le 13 décembre, du prochain conseil municipal et de la visite de l'école numérique de St Julien le 15 décembre et enfin des vœux et déjeuner du personnel le 10 janvier

- M. DELON indique:
 - que les travaux de la CAB du bourg de St Julien sont actuellement arrêtés à cause des problèmes de traversée du pluviale sous la RD2. Une réunion avec les différents gestionnaires aura lieu le 17 décembre à 9 h 00.
 - De l'avancée de l'enfouissement des réseaux ainsi que du problème des candélabres
 - Qu'une rencontre avec la société ISOLA SUD-OUEST permet d'envisager une isolation des tous les bâtiments communaux à peu de frais. Cette opération est subventionnée par TOTAL et il ne resterait à la charge de la commune que la TVA.

- M. POUHEY signale aux conseillers
 - que l'équipement numérique des écoles est complètement terminé (vidéoprojecteur interactif chez les primaires et à Beychevelle, 3 ordinateurs portables avec internet sur tout le bâtiment
 - les dates du spectacle de Noël le jeudi 4 décembre à 14 h 00 et du marché de Noël le mardi 16 décembre à 17 h 00
 - de la demande de l'enseignante des TPS/PS. Mme Bordes Malige souhaiterait amener les élèves de sa classe à un spectacle de cirque au mois de janvier au lieu de faire la sortie de fin d'année afin de pouvoir travailler sur ce thème sur les mois suivant le spectacle. Accord des conseillers municipaux.
 - l'ébauche d'un projet pour terminer l'aménagement du petit terrain de Beychevelle en plantant une haie vive par le biais des chantiers de la CCCM « contribution – rétribution ». Une réunion est prévue le jeudi 4 décembre à 11 h 15
 - qu'en cas de besoin de projet de chantiers d'insertion par la CCCM, la commune pourrait proposer le changement du grillage du court de tennis.
 - Qu'une réunion « Associations » sera organisée début décembre pour réunir les Anciens Combattants suite au décès de M. DUGUET

- M. SOUSSOTTE
 - interroge la municipalité sur les micro coupures de courant.
 - Il avertit le conseil
 - de l'effondrement d'une partie du fossé au Long. M. DELON se rendra sur place pour se rendre compte de la situation.
 - Du problème de l'éclairage public au niveau de chez M. HUMBERT. Mme BATARD en profite pour signaler le même problème au niveau de chez M. MEUNIER

- M. DUBEDOUT alerte ses collègues quant au manque de visibilité occasionné par l'échafaudage situé à l'angle de la RD 101 et de la RD2 et à la dangerosité que cela occasionne pour les piétons. Monsieur le Maire vérifiera si l'entreprise dispose d'un SPS.

- ❖ ➤ M. ELICECHE fait part aux membres du conseil municipal que les agents techniques ont effectué un stage de deux jours sur la taille des arbres et arbustes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15 et ont signé au registre les membres présents.